

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 114/2018

OBJET : Ressources humaines : Convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) :

L'an deux mille dix-huit, le 30 du mois d'octobre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Véronique PINAY

PROCURATIONS : Taoufik FATFOUTA à Philippe MINEUR - Jérémy GIBELLIN à Charles BEVACQUA

ABSENTS : Françoise DAMILANO / Mélanie MORINI / Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER /Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO /Jean-Yves LESSATINI /Régine RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : BIANCHI Romain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2005-102 du 11/02/2005 qui a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique,

Vu l'article 3 du décret 2006-501 du 3 mai 2006 qui définit le champ des financements dont les employeurs publics peuvent bénéficier, en appui de leurs actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, par le F.I.P.H.F.P.,

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Seuls les employeurs publics sont habilités à solliciter les fonds.

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention avec le F.I.P.H.F.P

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16**Votants : 18****Absents : 9****Contre : 0****Abstentions : 0****Pour : 18**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ROBERT NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 31/10/2018

et publication en mairie le : 31/10/2018